

QUESTION ORALE DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

SESSION DU 23 MARS 2023

QUESTION ORALE relative à l'avenir de la Société d'Économie Mixte Croissance Verte

Exposé des motifs :

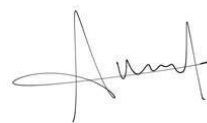
Lancée en 2020 avec de grandes ambitions, la société d'économie mixte Croissance Verte, majoritairement détenue par la Région et lancée à son initiative, apparaît aujourd'hui comme un fiasco retentissant, avec un bilan dérisoire sur ses deux principaux volets d'action : la rénovation énergétique des logements et le déploiement des énergies renouvelables. Pour rappel, son ambition initiale était de tripler la production d'énergies renouvelables et de rénover 100 000 logements.

Depuis plus d'un an, la question de son existence-même est soulevée. Cependant, ces discussions se déroulent sans la présence de tous ses administrateurs et administratrices, témoignant d'un manque de transparence manifeste.

Face aux conséquences déjà perceptibles du dérèglement climatique et à la crise énergétique actuelle qui pressent à agir, l'échec cuisant de la SEM Croissance Verte représente un immense gâchis, d'autant plus si l'on considère les alertes émises avant sa création.

Alors que la disparition de la SEM semble désormais inéluctable, nous vous demandons, Madame la présidente,

- Allez-vous acter l'échec de cet outil ?
- Quel surcoût pour le budget régional entraînerait le rachat des actions des partenaires de la SEM Croissance Verte ?
- Quels dispositifs alternatifs comptez-vous mettre en œuvre pour que la Région Pays de la Loire propose un service public ambitieux en matière de rénovation énergétique et un fonds de soutien au déploiement des énergies renouvelables, en particulier les projets citoyens ? À quel horizon ces initiatives seront-elles concrétisées ?



William Aucant
Conseiller régional